Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-262200363-20261022-D_261022_02-DE

KÊR - VILLE DE
Rostrenen

Décision du Conseil d'administration du CCAS du 22 octobre 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 17
Présent·es : 11
Votant·es : 12
Procurations : 1
Décision rendue exécutoire le :

Convocation en date du : 16/10/2026

Publication en date du :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre,

Le Conseil d'administration du CCAS de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre MOUGEOT, Vice-président.

Conformément aux articles R 123-16 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, tous les membres du Conseil d'administration en exercice sont présents, à l'exception de Frédéric LE POUL ayant donné procuration à Jean-Pierre MOUGEOT, Guillaume ROBIC, Marie SIEZA, Jean LE CAM, Lauren LIZIARD et Julie SALMERON absents.

Secrétaire de séance : Véronique LORIOT LE GUILLOU

D_261022-02 Décision modificative n°1 du budget principal

Rapporteur : Jean-Pierre MOUGEOT

Vu le plan comptable M22
Vu le budget prévisionnel 2026 adopté,

Il est opportun de procéder à une modification des crédits prévisionnels du budget principal telle que proposée en annexe.

Cette décision modificative n°1 est notamment motivée par l'augmentation du soutien financier apporté au budget annexe résidence autonomie.

Cette somme correspond à une subvention d'équilibre dès lors l'imputation est à modifier.

La décision modificative n°1 est équilibrée en section de fonctionnement à + 4 800 €.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

o d'adopter la décision modificative n°1 présentée en annexe

o d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,

Le 23/10/2026

Secrétaire,
Véronique LORIOT LE GUILLOU

Le Président
Guillaume ROBIC

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * ROSTRENEN *